

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 22 Octobre 2019 P.V. n° 13

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mme VERLAQUE Aline – M. Joseph BRAU

Excusée : Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

RAPPEL

Les feuilles de matches doivent être correctement remplies :

- N° de la rencontre.
- N° de la journée
- Score.
- Noms, prénoms des joueurs, n° de licences.
- Noms prénoms des dirigeants, n° de licences.
- Noms prénoms de l'arbitre, n° de licence.

INFORMATIONS

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

• **Samedi 07 Décembre 2019 : U6 à U9 – PLATEAU DE NOËL**

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....).

En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.
- Toute demande de **Modification de calendrier** ou d'**Horaire** doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U13 – U12

GIENS : Signalant à JS BEAUSSETANNE que suite au nouveau calendrier U13 EXCELLENCE avec le rajout de LA SEYNE, il n'est plus disponible le 16.11.2019 et demande donc de maintenir la date de la rencontre au 9.11.2019.

LE BEAUSSET: Demandant que la rencontre LE BEAUSSET / GIENS soit jouée le 16/11/2019 et que la rencontre GIENS / LA SEYNE soit programmée le 09.11.2019.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 02.11.2019

U13 GABY ROBERT

EFC FREJUS St RAPHAEL / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 28.09.2019 (53291.1)

U13 HONNEUR Poule A

PUGET/ARGENS 2 / FC ROCBARON du 28.09.2019 (53647.1)

RENCONTRE A JOUER LE 21.12.2019

U13 GABY ROBERT

EFC FREJUS St RAPHAEL / GARDIA CLUB du 12/10/2019 (53301.1)

CATEGORIES U11-U10

CORRESPONDANCES

RAPPEL

- Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en **chiffres** et en **lettres**.
- Tout courrier doit comporter le **Nom du Club**, la **Catégorie** le **Niveau**, la **Poule** et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de **Modification de calendrier** ou **d'Horaire** doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE

Catégorie U11 – U10

EFC FREJUS St RAPHAEL : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 10 PRE EXCELLENCE poule F contre NANS du 19.10.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

LE MOURILLON : Demandant le report sans proposition de date de la rencontre U 11 PRE EXCELLENE poule E contre TOULON HOPITAL-PTT TOULON du 12.10.2019.

LE DEPARTEMENT TECHNIQUE VOUS PROPOSE DE RATTRAPER CETTE RENCONTRE LE 02.11.2019

Attente de l'imprimé signé par les deux clubs.

FORFAIT GENERAL

CUERS PIERREFEU : Déclarant FORFAIT GENERAL en U 11 PRE EXCELLENCE poule B

AMENDE FINANCIERE DE 16 €

REPORT DE RENCONTRE

RENCONTRE A JOUER LE 09.11.2019

U11 PRE EXCELLENCE poule C

TRANS 1 / NANS SC 1 du 28.09.2019 (54412.1)

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences).

REPORTS DE RENCONTRES

La DEMANDE doit être reçue 10 jours au DISTRICT

Pour les reports de rencontres les motifs ne sont pas toujours règlementairement justifiés. A présent les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir. Il est obligatoire de jouer les matches en retard durant les journées prévues de RATTRAPAGE ou le Mercredi (après accord des 2 clubs).

DESIDERATA

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QUE LE SAMEDI MATIN

U13

UA LA VALETTE : U13 Gaby ROBERT (Domicile et Extérieur)

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 toutes les équipes (Domicile et Extérieur)

U12

SPORTING CLUB DE TOULON : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

SC COGOLIN : U12 EXCELLENCE

U11

ST MAXIMIN : U11 PRE EXCELLENCE (à domicile)

U10

FC SEYNOIS : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

INSTITUT M20 : U10 PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

SIX FOURS LE BRUSC FC : U13 EXCELLENCE – Poule A

LORGUES ET S : U13 EXCELLENCE – Poule C

BANDOL : U13 EXCELLENCE et U13 HONNEUR

ROCBARON : U13 HONNEUR

SC DRAGUIGNAN : U13 EXCELLENCE Poule C et PRE EXCELLENCE Poule A

US RIANS : U13 HONNEUR Poule A

SC NANS : U13

FC ROCBARON : U13 HONNEUR

O TARADEAU : U13

LE MOURILLON : U13 (2équipes)

U12

BELGENTIER : U12 PRE EXCELLENCE

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U12 HONNEUR

FLAYOSC AC : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

AS LES VALLONS : U12

SC DRAGUIGNAN : U12 EXCELLENCE Poule B et EXCELLENCE Poule C

US RIANS : U12 HONNEUR Poule A

PIVOTTE SERINETTE : U12 PRE EXCELLENCE

LE MOURILLON : U12 (2équipes)

ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

U11

RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U11 EXCELLENCE poule B

BANDOL : U11 HONNEUR

ROCBARON : U11 HONNEUR

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U11 HONNEUR

US RIANS : U11 HONNEUR Poule D

SC NANS : U11

FC ROCBARON : U11 HONNEUR

FC PUGET / ARGENS : U11 HONNEUR

FC LA SEYNE : U11

O TARADEAU : U11

PIVOTTE SERINETTE : U11 PRE EXCELLENCE et U11 HONNEUR

ASPTT TOULON : U11 PRE EXCELLENCE poule A

LE MOURILLON : U11 (2équipes)

SALERNES : U11 (PRE EXCELLENCE)

U10

US SAINT MANDRIER : U10 PRE EXCELLENCE

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U10 (Toutes les équipes)

RACING FOOTBALL CLUB de TOULON : U10 EXCELLENCE (2 EQUIPES)

BANDOL : U10 EXCELLENCE

US RIANS : U10 PRE EXCELLENCE Poule F

SC NANS : U10

AS LES VALLONS : U10 PRE EXCELLENCE

O TARADEAU : U10

LE MOURILLON : U10 (2équipes)

*Prochaine réunion
Mardi 29 Octobre 2019*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT